

envoyé une lettre de provocation la veille à Rochefort. Je passai dans ma chambre pour me mettre une redingote et j'entraî au salon. Je vis en face de moi deux personnes que je ne connaissais pas, elles avaient un air menaçant, l'un d'elles me présenta une lettre.

Je dis aussitôt : c'est pour un duel ? avec Rochefort, volontiers ; avec un de ses manœuvres, non !

Le plus grand s'avança faisant un geste et dit : Lisez la lettre ! Après l'avoir lue rapidement je leur demandai : En êtes-vous solidaires ?

A ce moment, Noir me donna un soufflet ; l'autre tira un pistolet. Je tirai sur celui qui m'avait frappé. L'autre s'accroupit derrière un fauteuil. Je lui tirai un coup qui le délogea, et comme il vint à passer devant moi, je le laissai. J'aurais très-bien pu le frapper alors, si m'en avait donné le droit par sa menace antérieure ; mais comme son attitude n'était plus hostile, je m'abstins. Il se dirigea vers la porte de la salle de billard. De ce point, il se retourna pour me viser de nouveau ; ce fut alors que je tirai.

Je demandai à tous les hommes de cœur comment ils auraient pu faire autrement ?

D. Vous savez que vous n'êtes pas d'accord avec M. de Fonvielle. Quand vous êtes sorti de votre chambre à coucher pour entrer dans le salon, pourquoi avez-vous pris votre revolver ?

R. Je l'ai toujours sur moi.

D. Vous aviez pensé avant de paraître au salon que vous alliez vous trouver en présence des témoins de M. Rochefort. D'habitude, les témoins se présentent d'une façon courtoise. Vous avez été militaire, vous maniez les armes. Je vous demande pourquoi ce revolver ? cette arme qui se trouve dans votre poche, c'est une circonstance grave, surtout quand vous teniez votre main dans votre poche, et votre main sur le revolver.

Vous aviez donc eu la prévision qu'il vous serait utile ?

R. J'avais, il est vrai, la main dans ma poche ; mais c'était mon habitude.

D. Nous reviendrons, dans le cours des débats, sur les faits qui se sont passés ; mais, quand vous étiez dans le salon, n'avez-vous pas adressé à ces Messieurs quelques paroles autres que celles-ci : « Avec Rochefort, oui ; mais pas avec un de ses manœuvres » ?

R. Monsieur, pas d'autres mots.

D. Ce serait alors à la suite de ces paroles que nous venons de rappeler, que Noir vous aurait frappé au visage ?

R. Oui, Noir m'a frappé, pendant que Fonvielle me menaçait.

D. Mais Fonvielle a déclaré qu'il avait été dans l'impossibilité de se servir de son arme ?

R. Pardon, il est certain que son pistolet était sorti, et qu'il l'avait à la main pendant que j'avais mon revolver dans la mienne.

D. Il y a ici une circonstance qui semble démentir votre assertion, M. de Fonvielle avait son arme dans un étui. Avait-il sorti son pistolet de l'étui ?

R. Il avait probablement sorti l'arme de son étui ; il n'y avait qu'à presser un bouton.

D. Quand vous avez tiré sur Victor Noir, M. de Fonvielle avait-il son arme à la main ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous dites que Victor Noir vous avait porté un coup à la figure, et que vous avez aussitôt tiré sur lui. Noir s'est retiré sans dire un mot, sans proférer une plainte contre vous. Etait-ce l'attitude d'un homme qui vient de commettre une agression ?

R. Je n'ai rien remarqué de tout cela. Je ne me suis ensuite occupé que de celui qui avait un pistolet.

D. Si vous aviez cru avoir frappé à mort Victor Noir, il est probable que vous vous seriez calmé. Si quelque chose fait disparaître la colère, c'est assurément le spectacle d'un homme qui vient d'être atteint mortellement. Mais tout cela s'est passé si rapidement ! Vous n'avez donc pas remarqué cette immobilité, de Victor Noir, cette attitude inoffensive qui a suivi le coup de revolver.

R. Non, Monsieur, m'occupais de M. Fonvielle qui avait un pistolet, et qui, s'il n'a pas tiré sur moi, n'a pas été sans faire des efforts.

D. Ne vous seriez-vous pas avancé pour lui masquer la porte par laquelle il voulait sortir ?

R. Il n'y avait pas de clé à cette porte.

D. Ce n'est pas une réponse, M. de Fonvielle prétend que vous vous êtes jeté sur son passage.

R. Je ne l'ai pas poursuivi ; je n'ai fait qu'une manœuvre, celle de lui faire face.

D. Mais pourquoi au moment où il quittait le salon et où il s'en allait, l'avez-vous suivi ?

M. de Fonvielle ne devait pas être menaçant. Il était très-ému. Il avait une arme, mais il n'avait pas pu en faire usage ; il s'est caché derrière un fauteuil ; il a cherché à s'en aller ; les meubles du salon étaient dérangés, il y avait un certain désordre.

R. Si j'avais voulu le tuer, rien ne m'était plus facile ; ma seule préoccupation était de me défendre.

D. Il a voulu avec son arme vous tenir en respect.

R. Si j'ai tiré encore sur lui, c'est qu'il m'a visé, en sortant du salon ; j'ajouterais qu'une canne a été trouvée dans le salon ; sans pouvoir l'affirmer, il me semble que Victor Noir avait cette canne à la main gauche.

D. Son attitude n'était-elle pas inoffensive ?

R. Non, parfaitement offensive.

D. Après l'événement, le commissaire de police ne vint-il pas chez vous ?

R. Il vint d'abord avec un agent, puis un commissaire de police.

D. Vous aviez une trace à la joue, avez-vous dit ; l'avez-vous montrée ?

R. A l'agent ? non. Je l'avais déjà montrée aux docteurs Morel et Pinel.

D. Vous avez écrit une lettre à M. Conti, secrétaire de l'Empereur ?

R. Oui, Monsieur.

D. Voici cette lettre :

« Mon cher monsieur Conti,

« Je me hâte de vous avertir du très-grand malheur qui est arrivé.

« Deux journalistes de la *Marseillaise* sont venus me provoquer. L'un m'a frappé, l'autre m'a menacé de son pistolet à six coups. J'ai tiré, je crois que j'en ai tué un. J'ai envoyé chercher un sergent de ville et un commissaire de police. »

R. Je reconnais cette lettre.

M. le président fait distribuer à MM. les jurés un plan de la maison d'Auteuil et entre dans quelques explications sur les points où se sont passés les détails de la scène entre le prince Pierre, M. Victor Noir et M. de Fonvielle. En terminant M. le président signale les différences qui existent entre le récit de ce dernier et celui du prince.

M. Floquet. Lorsqu'on a saisi le pistolet de l'accusé il était complètement chargé, je voudrais avoir l'explication de ce fait.

Le prince. Je l'avais rechargé et c'est moi qui l'ai remis au commissaire de police.

M. Laurier. — Je désirerais que l'on demandât à l'accusé si, après le coup tiré sur Victor Noir, il n'a pas changé de pantalon.

Le prince. — Je n'en ai pas changé ! J'ai quitté seulement une robe de chambre pour prendre une redingote.

M. Laurier. — N'avait-il pas un pantalon à pieds ?

Le prince. — Oui, j'avais en effet un pantalon à pieds.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

La chaleur est grande dans la salle, et beaucoup de personnes profitent de ce temps d'arrêt pour aller prendre l'air dans le jardin du Palais et dans la salle des Pas-Perdus.

A deux heures trois quarts, l'audience est reprise.

Il est procédé à l'audience des témoins.

M. Roidot, commissaire de police à Paris, dépose : « Le 10 janvier dernier, j'étais à la préfecture de police lorsqu'on vint me prévenir de me rendre à Auteuil chez le prince Pierre Bonaparte, qui me raconta dans quelles circonstances il avait tiré un coup de pistolet sur Victor Noir. Le prince me déclara qu'il avait tiré sur lui. Il me remit un chapeau, un revolver et divers autres objets devant servir de pièces à conviction. Je consignai dans mon procès-verbal ma première constatation, et, sur l'invitation du prince, je copiai le récit qu'il avait fait de la scène qui s'était passée entre lui et MM. Victor Noir et Fonvielle. Je poursuivis mon enquête et j'entendis divers témoins. »

D. Vous avez dit que le prince vous avait invité à copier dans votre procès-verbal le récit de la scène ?

Le témoin. — Le récit se trouve reproduit dans le procès-verbal.

Le témoin ajoute ceci à sa déposition : — Le prince Pierre lui aurait déclaré qu'au moment où il tirait sur Victor Noir, M. de Fonvielle cherchait à tirer de son étui un revolver dont il était porteur.

Personnellement, le témoin n'a pas entendu dire au prince Bonaparte qu'il eût reçu un soufflet de Victor Noir ; il a recueilli ce propos de plusieurs autres personnes qui le tenaient du prince.

M. Floquet. — Je désirerais savoir du témoin s'il a copié textuellement le récit qui lui a été présenté par le prince.

Le témoin. — J'ai copié textuellement.

M. Floquet. — M. de Gravez en a une copie, nous la verrons.

M. le président, à l'accusé. — Qu'est devenu le récit que vous avez fait, immédiatement après la scène et qui a été copié par le commissaire de police dans son procès-verbal ?

L'accusé. — Je l'ignore, M. le président.

Le second témoin est introduit ; c'est M. Anselme-Jules Lallemand, secrétaire du commissaire de police qui vient d'être entendu. Il dépose : « que l'inspecteur des halles et marchés d'Auteuil vint le prévenir de l'événement qui venait de se passer dans la maison du prince Bonaparte et partit aussitôt. Lorsqu'il arriva à Auteuil, Victor Noir avait été transporté dans une pharmacie ; le témoin procéda aux premières constatations et recueillit divers témoignages. Il entendit notamment M. de Fonvielle qui raconta ce qui lui était arrivé. »

On fait passer sous les yeux de MM. les jurés le revolver que M. de Fonvielle portait lors de sa visite chez le prince Bonaparte.

M. Ulrich de Fonvielle, 37 ans, rédacteur de la *Marseillaise*. — Un ami m'avait prié de lui servir de témoin. Il avait reçu de Corse des lettres qui l'autoriseraient à demander une réparation d'insultes qui avaient été adressées à la rédaction de la *Révanche*, je parlai à Rochefort qui regretta beaucoup que Pascal-Grousset fut engagé dans cette affaire. Nous priâmes Rochefort de détourner Grousset de ce projet.

Je lui écrivis de se réunir à la *Marseillaise*, à une heure ; il croyait que notre mission avait été remplie, et il regretta que notre démarche n'eût pas été faite, en nous disant : voyez, lisez cette lettre insolente que Pierre Bonaparte vient d'écrire à Rochefort :

« Il nous pressa de nous rendre à Auteuil ; nous y allâmes avec Victor Noir et dans une voiture à deux places. En route, Noir aperçut Sauton, l'appela, et nous le finies monter avec nous.

Parvenus à Auteuil, nous nous présentâmes chez M. Pierre Bonaparte. Un domestique vint à nous, et nous lui donnâmes nos cartes. Peu d'instants après, M. Pierre Bonaparte arriva, il marcha lentement avec la main dans la poche de son pantalon, et je lui tendis une lettre en lui disant : Monsieur, nous avons une mission à remplir auprès de vous ; voici une lettre qui vous l'expliquera :

— Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort, nous demanda-t-il ? vous n'êtes donc pas de ses manœuvres ?

Pierre Bonaparte prit la lettre de Grousset, et s'avança vers une fenêtre, la lut, et la pliant en deux d'une manière fébrile, il la jeta sur un meuble. « Avec Rochefort, je le veux bien ; c'est le porte-drapeau de la rapine, quant à Grousset, je n'ai rien à lui dire. Vous êtes solidaires de ces charognes ? »

Monsieur, lui répondis-je nous venons loyalement chez vous remplir le mandat d'un ami.

— Vous êtes donc solidaires de ces charognes.

— Nous sommes tous solidaires de nos amis, répondit Noir.

A ce moment, Pierre Bonaparte se portant en avant, donna à Noir un soufflet de la main gauche. Puis il recula et fit feu. Victor Noir se retourna et sortit précipitamment.

Voilà les faits tels qu'ils se sont passés. Victor Noir, ce jour-là, s'était mis, comme il disait, en grande tenue ; il avait mis des gants ; disait : « Suis-je assez bien mis ? il faut que nous montrions ce que sont des gentilhommes à ces Bonaparte. » Il était gai et très-calme.

D. Il y avait une grande irritation ; comment n'a-t-on pas suivi l'habitude ordinaire, celle de se mettre en rapport avec un témoin du prince ? Pourquoi après la lettre qu'il avait écrite à M. Rochefort, se présenter ainsi à son domicile ? Les explications qui allaient s'échanger ne pouvaient pas être calmes.

M. Ulrich de Fonvielle. — Je m'attendais à trouver un homme ordinaire et pas un assassin !

Le prince Pierre Bonaparte. — Les Bonaparte ne sont pas des assassins ! Qu'on se souvienne de la machine infernale de la rue Saint-Nicolas et des bombes d'Orsini. Les assassins sont d'un autre côté, vous le savez bien !

D. Pourquoi pour une mission aussi grave, avez-vous pris une jenne femme comme M. Victor Noir ?

R. Il avait un caractère conciliant et il était plein de bon sens.

D. Mais pourquoi prenez-vous des armes, lorsque vous allicz remplir une mission semblable.

R. J'ai voyagé en Amérique. J'avais pris l'habitude de porter des armes sur moi ; sans cela j'aurais été plus d'une fois assommé.

D. Vous ne couriez pas le même danger en vous transportant à Auteuil en plein midi. On ne voit pas la nécessité de se munir d'une canne à épée et d'un pistolet.

R. Si je n'avais pas eu d'armes, M. le président, j'aurais été tué. Je n'aurais pas eu l'habitude de porter des armes sur moi, que je n'en serais muni ce jour-là. Je ne serais pas allé à Auteuil sans être armé ; il m'eût été impossible d'oublier que j'allais chez le parent d'un prince, qui avait fait balotier chez lui un homme par ses valets. (Interruption de l'audience.)

— Vous me reprochez d'avoir pris une arme, mais si je n'en avais pas eu, je ne serais pas là.

M. le président. — Il ne fallait pas y aller. (Hilarité.)

L'Amérique nous a donné de très-bonnes choses, mais il ne fallait pas lui emprunter celle-là.

D. Saviez-vous que Rochefort avait résolu de se battre avec le prince ?

R. Je n'avais pas vu Rochefort, Grousset seulement m'avait dit que le prince avait écrit une lettre fort insolente, mais voilà tout.

Un juré. — Je voudrais que le témoin nous dise quelle était l'attitude de Victor Noir quand il eut été frappé ?

R. Il porta sa main à la tête.

R. Ah ! je ne puis me le rappeler, il en leva une, et sortit aussi stupéfait que moi.

M. le président, au prince Pierre. — Qu'avez-vous à répondre à cette déclaration ?

Le prince Pierre. — Je n'ai qu'à dire que d'un bout à l'autre la déclaration du prétendu témoin est fausse.

Il a violé mon domicile à main armée. Si je n'ai pas été tué, ce n'est pas la bonne volonté qui lui a manqué. Ce n'est pas un témoin, il devrait être au banc des accusés....

Sur la demande de M. Desmange, il est donné lecture de deux déclarations faites par M. de Fonvielle au cours de l'instruction, et dans lesquelles, suivant le défenseur, il existait quelques détails contradictoires.

M. Deuinge. — M. le président, voulez-vous demander au témoin s'il a tenu ce propos : « Pierre Bonaparte a tiré sur mon ami Victor Noir, mais il a reçu un fameux soufflet. »

Le témoin. — Jamais !

Pascal Grousset, âgé de vingt-cinq ans, rédacteur de la *Marseillaise*, à Sainte-Pélagie. — (Il est amené devant la Cour par deux gendarmes.) Ma position est toute particulière. Je ne suis pas un témoin ici, mais un accusé. M. le procureur-général m'a fait une large part dans son réquisitoire. (Le témoin prononce quelques paroles qui ne viennent pas jusqu'à nous.)

M. le procureur général prévient le témoin qu'il prendra des réquisitions s'il continue sur ce ton.

M. le président. — J'aurais dû prononcer les paroles de M. le procureur général. Nous espérons que les paroles que vous avez dites n'ont été entendues que de peu de personnes. Voilà pourquoi la Cour n'a pas pris de détermination à notre égard.

M. Pascal Grousset. — M. le procureur général m'a accusé d'avoir envoyé des témoins à Pierre Bonaparte. Mais il oublie que, dans un journal publié par les amis de Pierre Bonaparte, nous avions été grossièrement et indignement insultés.

Je suis collaborateur d'un journal qui se publie en Corse. Dans ce journal nous, ne nous étions jamais occupés de M. Bonaparte, pas même de sa famille.

Ce fut à propos d'un article sur le 18 Brumaire, que nous en parlâmes pour la première fois. M. de la Rocca, un ami du prince, un commissaire de police ; on n'a qu'à prendre l'annuaire ; on verra qu'il a cette qualité, qu'il repousse cependant.

Ce M. Della Rocca va demander un article à son ami Pierre Bonaparte. Il devait être ce qu'il a été....

Vous en connaissez les termes ; il traite les démocrates de basses, de mendicants, de fur-dan-dé, de traître, *vitelli* ; il les menace des violences des portefrais ; il engage les bonapartistes de leur mettre les tripes au vent. Il leur prodigue les qualifications de lâches et de Judas.

(Le témoin regarde fixement l'accusé) et abominable article paru dans le n° de l'*Avenir de la Corse* du 30 décembre. Il me revint le 4 à Paris avec une lettre de la rédaction de la *Revanche*. J'aurais voulu l'apporter ici, mais elle a été saisie par les mouchards qui le 8 février dernier, sont venus m'arrêter.

M. le président. — Vous employez des termes peu convenables et que vous devriez épargner à la justice. On ne peut pas se servir ici de toutes sortes de langage s'il est possible que tout cela soit de mise ailleurs, mais vous savez bien que vous manquez de respect aux magistrats en vous exprimant comme vous faites.

M. P. Grousset. — Soit, comme ces gens-là étaient sans uniforme j'ai pensé qu'ils étaient des mouchards. Je dirai donc que cette lettre m'a été prise par des agents sans uniforme. Je voulais la ravoir, mais cela n'a pas été facile. J'ai écrit à M. Bernier pour la réclamer, et n'a pas daigné me répondre.

M. Vincent, mon ami, qui m'écrivait cette lettre me faisait comprendre la gravité de l'article du sieur Bonaparte, vous connaissez la Corse, me disent-ils, vous savez combien les passions y sont allumées. Soyez persuadé qu'il y aura du sang. En effet, cette lettre me parvenait le 8 janvier au matin, et le 10 il y en avait déjà. J'étais à Paris, un des représentants de la *Revanche*, et de plus j'avais une lettre qui m'investissait d'un mandat. Je me rendis au bureau de la *Marseillaise*, pour voir Fonvielle et Victor Noir de la servir d'intermédiaire. Il n'y avait ce jour-là que Victor Noir. Le lendemain je pus les trouver tous deux au journal. Devant eux je rédigeai une lettre qui doit être au dossier.

Le 9, nous cherchâmes l'adresse de M. Pierre Bonaparte. On ne la connaissait pas aux Tuileries où nous l'avions demandée à un guichet. Au Palais-Royal, on ne nous la donna qu'imparfaitement. Nous finîmes par

découvrir M. Pierre Bonaparte à Auteuil.

Le témoin raconte les préliminaires de la visite que MM. Victor Noir et de Fonvielle se proposaient de faire au prince. Il déclare que le 10 Victor Noir était d'une gaieté folle et qu'il demandait si on le trouvait assez beau pour aller chercher un prince. Il a vu Victor Noir sortir de la maison du prince le chapeau à la main gauche et tomber sur le trottoir.

Les personnes continuèrent-elles à venir ? Victor Noir étaient indifférentes, elles semblaient avoir peur d'un cadavre, et quand on sut qu'il s'agissait d'un republicain tué par un Bonaparte, tout le monde prit la fuite. On n'avait jamais vu d'une manière aussi frappante les effets de l'abaissement auquel dix-huit ans d'empire ont réduit la France....

M. le procureur général Grandperret se levant vivement : Je ne suis pas le moins du monde disposé à requérir contre un témoin placé sous le coup d'une inculpation grave. Dans cette situation, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de le reconduire dans sa prison et de donner lecture de sa déclaration écrite.

M. le président. En vertu de notre pouvoir discrétionnaire, nous ordonnons que le prisonnier sera reconduit au pénitencier (les gendarmes emmènent le témoin.)

M. Glandouz lui-même lit les déclarations que M. Pascal Grousset avait faites devant M. D'Orsini chargé de l'instruction de cette affaire.

L'audience est levée à 5 heures 10 minutes ; le boulevard et les rues avoisinant le palais sont encombrés de plus de curieux que ce matin. On attend au passage les magistrats, et les principaux témoins.

Les attroupements sont fort nombreux près la grille du pénitencier ; on devine les yeux les deux fenêtres du logement affecté au prince, mais tout ce qu'on a pu voir jusqu'à présent ce sont les deux jalouses qui restent baissés jour et nuit. Il y a constamment deux factionnaires sous ces fenêtres.

L'affluence du public, aux abords du Palais est le même qu'hier. Un détachement du 2e de ligne a été placé au-dessous du péristyle pour maintenir l'ordre, concurremment avec la gendarmerie et la Compagnie de sapeurs-pompiers de Tours.

Hier, au moment où les portes ont été ouvertes, la grille qui borde le Palais et longe les trottoirs a été brisée par la foule, que la force publique a eu beaucoup de peine à empêcher de monter en masse sur le péron. La balustrade qui sépare le public assis, au fond de la salle, a été également enfoncée. Elle a été réparée ce matin.

A la liste des personnages de distinction qui suivent ce procès et sont placés dans l'hémicycle derrière la Cour, nous devons ajouter M. le maréchal Baragney-d'Hiilers, M. le général de division commandant la 18e division militaire, M. le premier président de la Cour impériale de Bourges et M. le premier président de la Cour impériale d'Orléans.

Quatre témoins ont fait hier leur déposition. Les témoins du ministère public, de la défense et de la partie civile à entendre, sont au nombre de quarante-six ou quarante-sept.

A onze heures et demie, MM. les jurés prennent place à leur banc, et quelques minutes après, M. Landaré, huissier, annonce la Haute-Cour.

M. le président fait remarquer que quelques-uns de MM. les jurés ne sont pas arrivés à l'heure qui avait été indiquée ; il prie les retardataires d'être plus exacts à l'avenir.

Le prince Pierre Bonaparte est introduit. Il est accompagné, comme hier, par M. Yvon, capitaine de gendarmerie à Tours, qui prend place près de lui.

M. le président à l'accusé. — Hier, j'ai oublié de vous de mander une explication sur des paroles que vous avez prononcées. Vous avez dit : J'avais le bras gauche ployé dans une attitude énergique. Qu'entendez-vous par là ?

Le prince Pierre Bonaparte. — J'avais le bras à demi levé comme quand on veut accentuer ce que l'on dit.

M. Floquet. — Il me semble que l'accusé a dit : J'avais le bras levé dans une attitude énergique.

M. le président. — L'accusé a dit : A moitié levé. (En effet, M. le président, s'étant reporté à l'interrogatoire de l'instruction, y trouve que le prince avait dit qu'il avait le bras à demi-levé.)

L'audition des témoins est reprise.

M. Millière, trente-deux ans, gérant de la *Marseillaise*. — Il raconte d'abord que ce fut lui qui ouvrit la lettre de l'accusé avant d'adresser à M. Rochefort. Il entre dans d'autres détails pour établir qu'il avait perdu du temps à chercher M. Arnould, qui devait servir de témoin à M. Rochefort, avec lui Millière. La lettre de l'accusé n'était pas véritablement une provocation en duel à l'insu de MM. Millière et Arnould ; ils la regardaient comme une insulte, et leur intention était d'aller trouver le prince Pierre Bonaparte, pour le prier d'indiquer des témoins avec lesquels on pourrait s'expliquer.

M. Millière, continue. — Je connaissais Auteuil pour l'avoir habité longtemps, je m'y rendis avec M. Arnould. Arrivés près de la porte du domicile de Pierre Bonaparte, nous vîmes sortir Fonvielle qui nous cria : « n'entrez pas dans cette maison, on assassine ! » Le cadavre de Noir était là pour confirmer les paroles de Fonvielle. Mon indignation fut grande, ma première pensée fut de prendre une poutre dans une maison voisine pour enfoncer la porte et nous emparer du meurtrier ; mais nous vîmes bientôt que cet esclandre nous mettrait dans notre tort, et nous quittâmes Auteuil, pour nous rendre au Corps législatif pour y parler à Rochefort, et de là au ministère de la justice, où nous ne trouvâmes pas M. Ollivier.

M. le président. — Vous avez dit que la lettre de l'accusé à M. Rochefort n'était pas une provocation en duel. Cependant en voici un passage : « J'apprends en effet par les journaux que vous élevez vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur, et de conserver votre précieuse existence. Néanmoins j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir en ma faveur des mesures de prudence et de précaution sous lesquels vous vous êtes réfugié. »

— Oh! mon Dieu! murmurerait-elle avec angoisse, comment lui demander maintenant le sacrifice de ce qui fait l'objet de toutes ses pensées ? Comment le décider à fausser le serment qu'il vient de prononcer ? Cependant j'ai promis à mon père. Si seulement je pouvais lui parler en liberté, ne fût-ce qu'un instant !

Le hasard sembla la servir à souhait ; un mouvement extraordinaire se fit dans la chambre ; les assistants se préparaient à retourner chez eux. En effet, après avoir adressé à Nicolas des consolations qu'il n'entendait pas, et avoir serré sa main inerte et brûlante, ils traversèrent la première pièce pour gagner la porte extérieure.

Thérèse n'eut que le temps de se cacher derrière les épais rideaux de l'un des lits. Une vieille femme sortit la dernière, en annonçant tout haut qu'elle viendrait plus tard, afin de passer la nuit auprès du vieillard affligé ; puis tous quittèrent la maison et l'on entendit le bruit de leurs pas au dehors s'amoindrir à mesure qu'il s'éloignait. Mademoiselle Laurent avait acquis la certitude que le comte n'était pas avec eux.

Un profond silence régnait maintenant dans la pièce voisine ; sans doute Alfred était plongé dans ses réflexions, ou bien il craignait de troubler la douleur du vieux Nicolas. Thérèse crut le moment favorable pour se lever ; elle s'avança en chancelant ; son haleine était oppressée ; au moment où elle touchait la porte,

elle s'arrêta de nouveau, la résolution lui manquait.

Ce pendant Alfred s'était approché du vieillard accroupi et se penchant vers lui, il disait d'un ton attendri :

— Allons, Nicolas, mon vieil ami, je ne saurais vous voir ainsi accablé.... Avez-vous vécu si longtemps pour ne pas supporter les malheurs de la vie ? Voyons, ne vous laissez pas ainsi abattre par la douleur, c'est moi qui vous en prie.... Ne me reconnaissez-vous pas ? le comte de Prégigny, le fils de votre ancien maître ?

Nicolas se souleva lentement et montra son visage hâve et décomposé.

— Où est mon petit Pierre ? dit-il avec égarement ; que me fait le reste ? je suis seul, tout seul !

— Et moi, Nicolas, et moi ? reprit Alfred d'un ton de reproche, ne suis je pas là pour vous aimer ? je vous servirai de fils et d'appui, mon vieux Nicolas.... Je suis bien malheureux aussi, allez ! Comme vous, je suis seul au monde, sans parents, sans amis ! je n'attends plus de bonheur sur la terre ; nous souffrirons ensemble.

Il y avait tant de bonté, tant de douceur mélancolique dans la voix d'Alfred, que l'âme paralysée du vieillard parut un peu secouer sa torpeur. Un éclair d'intelligence brilla dans ses yeux, et il fit un mouvement pour tendre la main à son consolateur ; mais presque aussi-

tôt, retombant dans son atonie, il répéta ce nom qui venait toujours à ses lèvres.

— Nicolas, reprit le comte avec autorité, vous êtes sans courage parce que vous ne vous êtes pas adressé à Dieu. Priez, mon vieil ami, cela console et cela soulage. Prosternez-vous devant Dieu ; priez, ou plutôt priez ensemble ; priez, si vous le voulez, ce petit ange qui vous a quitté pour remonter au ciel.

En même temps il le forçait de s'agenouiller devant le crucifix de bois déposé sur la couche funèbre ; lui-même se prosterna à côté du bonhomme et le soutien de son bras robuste. Les lèvres de Nicolas s'agitèrent sans former de sons ; Alfred, les yeux fixés sur l'image du Christ, semblait l'implorer mentalement avec ferveur.

Tout à coup la flamme de deux cierges qui éclairaient cette scène funèbre, s'agita doucement ; une ombre blanche vint s'agenouiller sans bruit de l'autre côté de Nicolas, pour joindre sa prière à la prière des deux amis. C'était Mademoiselle Laurent.

Alfred tréssaillit et attacha sur elle des yeux hagards ; cette apparition, dans les circonstances présentes, lui semblait surnaturelle. Nicolas lui-même tourna vers l'étrangère son visage hébété et terrifié. Elle continua de prier.

(La suite au prochain numéro)